



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Saison touristique estivale 2021

Question écrite n° 36266

#### Texte de la question

M. Jean-Philippe Ardouin attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie, sur le devenir de la prochaine saison touristique estivale 2021. La Charente-Maritime est le deuxième département touristique français et a comme tous les autres beaucoup souffert de la crise de la covid-19 en 2020. Les acteurs de la filière accusent le coup et sont très inquiets pour la prochaine saison estivale. L'absence de touristes étrangers qui choisissent souvent le littoral et ce département comme destination touristique pour leurs vacances est fortement pénalisante. Même si la Nouvelle-Aquitaine, et la Charente-Maritime en particulier, ont semblé être des destinations moins touchées par le virus que d'autres, la situation n'en reste pour le moins fragile. Les aides d'État ont été conséquentes et adaptées mais la situation reste critique et tous aspirent évidemment à faire repartir l'économie de leur secteur et être utiles à l'essor de leur territoire. Malgré ces aides, les acteurs du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration ne sauraient supporter une saison supplémentaire et l'absence d'activités dans les mois à venir mettrait en danger la pérennité de leur exploitation. Si les prochaines vacances de février 2021 touchent moins l'économie de tourisme que celle des stations de sport d'hiver, celles de Pâques scellent souvent le départ de la saison touristique dans le département. Dans cette perspective, M. le député souhaitait relayer l'inquiétude des professionnels du secteur et obtenir de la part de M. le ministre des engagements renouvelés en la matière. Aussi, il lui demande s'il peut rassurer la profession et indiquer dans quelle mesure le Gouvernement compte maintenir les mesures d'aide au tourisme en 2021 dans ce contexte incertain de reprise tant attendue dans le département de la Charente-Maritime comme dans toute la Nouvelle-Aquitaine.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Philippe Ardouin](#)

**Circonscription :** Charente-Maritime (3<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36266

**Rubrique :** Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé :** [Tourisme, Français de l'étranger et francophonie](#)

**Ministère attributaire :** [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 février 2021](#), page 1088

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)